

RCS : CHATEAUROUX

Code greffe : 3601

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHATEAUROUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1998 B 00070

Numéro SIREN : 417 627 445

Nom ou dénomination : (TMF) TRANSPORTS MICHEL FRAGNER

Ce dépôt a été enregistré le 30/03/2022 sous le numéro de dépôt 713



SARL TRANSPORTS MICHEL FRAGNER
LA CROUX

36270 – BAZAIGES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA TRANSFORMATION
DE LA SARL TRANSPORTS MICHEL FRAGNER
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

COGEP AUDIT

Correspondance

Thierry TERRASSIER
Commissaire aux Comptes
10 Rue Auclert Descottes - BP 148
36200 ARGENTON SUR CREUSE

Tél. 02.54.24.53.03 - Fax. 02.54.24.06.93

SARL TRANSPORTS MICHEL FRAGNER
LA CROUX

36270 - BAZAIGES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA TRANSFORMATION
DE LA SARL TRANSPORTS MICHEL FRAGNER
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Aux associés,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L.224-3 du code de commerce, par décision des associés en date du 10 mars 2022, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composants l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- A contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en terme d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- A vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à ARGENTON SUR CREUSE,
le 25 mars 2022



COGEP AUDIT
Thierry TERRASSIER
Associé
Commissaire aux Comptes